

BESANÇON Portes ouvertes

# Tutorat Santé Besançon répond aux inquiétudes des étudiants

Lycéens, étudiants et parents étaient attendus samedi à la faculté de médecine, au Haut-du-Chazal, de Besançon pour ses journées portes ouvertes. Au cœur de toutes les questions, la réforme des études de santé, qui signe la fin de la Paces (Première année commune aux études de santé) et du numerus clausus.

Habillés d'un sweat jaune, trente-cinq étudiants en médecine assurent l'accueil des visiteurs venus nombreux à l'UFR Santé bisontin ce samedi 1<sup>er</sup> février. Tous font partie du Tutorat Santé Besançon, une institution de l'université qui propose aux étudiants de 1<sup>re</sup> année un soutien hebdomadaire, et gratuit.

Sur un format de quatre cours d'une heure par semaine, les tuteurs guident les nouveaux étudiants vers la méthodologie stricte que



Journée portes ouvertes ce samedi 1<sup>er</sup> février à la faculté de médecine. Photo ER/Franck HAKMOUN

commune aux études de santé (Paces), souvent difficile à aborder à la sortie du lycée.

## 90 % des étudiants inscrits

« Deux partiels blancs sont organisés par an, un chaque semestre », ajoute Patrick, 21 ans, étudiant en 3<sup>e</sup> année de médecine. Plus de 90 % des étudiants inscrits participent

au tutorat. « Sur les 1 150 étudiants de la promotion 2019-2020, 1 048 d'entre eux étaient au dernier partiel blanc. »

A contrario des préparations privées, ces examens sont les seuls 100 % conformes à l'examen final, et corrigés par les professeurs de la faculté.

Une inquiétude pointe sur les lèvres de tous les visiteurs : la réforme des études de santé. Deux choix s'offrent aux futurs étudiants, le Parcours accès santé spécifique (Pass) – une majeure « sciences fondamentales de la santé » et une mineure au choix – et les licences option accès santé (L. as) – une majeure au choix et une mineure santé.

## 600 nouvelles places

Avec une évaluation en contrôle continu, l'étudiant pourra rejoindre en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année les études de santé, si ses résultats l'y autorisent. Dans le cas inverse, il sera réorienté vers la mineure – ou la majeure pour une L. as – choisie préalablement.

« Le numerus clausus devient numerus apertus », conclut Patrick. Par ces nouveaux dispositifs, 600 places annuelles en études de santé s'ajoutent aux 750 déjà disponibles.